



Association des Professeurs de Langues Vivantes

Siège : 19, rue la Glacière, 75013 Paris

Courriel : aplv.lm@gmail.com

Site : <http://www.aplv-languesmodernes.org/>

Monsieur le Ministre,

Votre communiqué « Ajustement pour le baccalauréat général et technologique à compter de la session 2022 » propose la suppression des EC et l'introduction du contrôle continu pour les disciplines de tronc commun et la spécialité abandonnée en fin de première. Cette mesure, dont les objectifs sont clairs, risque d'avoir des conséquences sur lesquelles nous souhaitons vous alerter.

D'abord, l'expérience du contrôle continu pour les sessions 2020 et 2021 du baccalauréat a bien montré que les professeurs se trouvent soumis à une quantité de pressions de la part des lycéens et de leurs parents sans commune mesure avec ce qui existait avec des épreuves terminales dans toutes les disciplines.

Ensuite, pour ce qui concerne les langues vivantes, nous étions arrivés depuis un certain nombre d'années à un type d'évaluation qui prenait en compte cinq activités langagières, orales comme écrites, et ce progrès risque d'être remis en cause si chaque professeur est laissé entièrement libre du choix de ses évaluations. Evidemment, le danger est que les compétences orales soient de moins en moins évaluées, ce qui introduirait une distorsion par rapport aux exigences des programmes en second cycle comme dans l'enseignement supérieur.

Nous vous demandons de mettre à l'étude des mesures pour éviter ces deux écueils majeurs.

Au-delà de ces ajustements, l'APLV tient à vous rappeler ses inquiétudes concernant la réforme, sur lequel l'ajustement proposé reste muet. En effet, votre réforme ambitieuse et prometteuse s'est dès le premier trimestre de son application révélée impossible à mettre en place.

Les effectifs en classe de langue restent très chargés tout au long de la scolarité, ce qui ne permet pas des apprentissages efficaces. C'est un problème récurrent maintes fois évoqué. Comment former des linguistes avec 35 élèves par classe et deux heures ou deux heures et demie de cours par semaine ? Les horaires des cours de langue en tronc commun en classes de première et terminale ne suffisent pas. Le minimum d'heures afin de donner une crédibilité aux langues serait de trois heures par semaine de la 6^{ème} à la terminale.

L'APLV suggère un renforcement de l'apprentissage des langues vivantes dès le collège en allégeant les effectifs à ce niveau pour consolider les acquis linguistiques. L'enseignement des langues devrait être diversifié au collège afin que les élèves puissent choisir des langues autre que l'anglais. Il faut aussi favoriser les dispositifs plurilingues et faire prendre conscience aux élèves de l'importance de maîtriser deux langues vivantes. Il faudrait pour cela créer la demande en facilitant la création d'écoles bilingues, qui reste marginale même si des efforts encourageants ont été faits.

Au niveau des séries technologiques et de l'ETLV, on constate que le système ne fonctionne pas aussi bien qu'il le faudrait. Un fonctionnement plus souple et des effectifs allégés

permettraient de diversifier les activités et de les rendre plus accessibles aux élèves. La compétence des collègues non linguistes devrait être vérifiée pour éviter qu'un enseignement d'ETLV ne soit imposé à des personnels incapables de le mettre en œuvre ou rétifs à le faire.

Par ailleurs, les langues ne sont pas la priorité de cette réforme malgré la richesse apparente de l'offre. Certains choix demeurent impossibles en raison du manque de clarté ou de l'impossibilité de combiner certaines spécialités (ou options et spécialités). Les combinaisons excluent le choix de deux spécialités en LLCER. L'APLV ne comprend toujours pas pourquoi ce choix est impossible. Un autre souhait de l'association est que les spécialités soient bi-langues à parité, afin d'attirer davantage d'élèves vers les langues et éviter les nombreux abandons de la spécialité LLCER en fin de 1^{ère}.

Les programmes de spécialité actuels sont trop littéraires et culturels, ce qui est rebutant pour de nombreux lycéens intéressés par les langues, soucieux de les conserver à un haut niveau, mais pas spécifiquement désireux de s'orienter vers des études de langue à l'université. C'est pour cela que les spécialités devraient être ouvertes à une pluralité de thèmes, y compris socio-économiques et scientifiques, ce qui, pour l'anglais, signifie la fusion des deux spécialités, LLCE et Anglais Monde Contemporain, en une seule.

Le statut de la 3^{ème} langue (LVC) n'est pas séduisant, même en renforçant le poids des options comme vous le proposez dans votre ajustement. La situation de la LVC entraîne un manque d'appétence pour les langues étrangères et régionales autres que l'anglais et l'espagnol. Il en résulte que ces langues sont de moins en moins enseignées au lycée. La solution de l'utilisation du CNED est compliquée à mettre en place dans les établissements scolaires. Pour sauvegarder l'enseignement des langues patrimoniales, familiales ou celles de nos voisins immédiats, comme l'Italie, l'APLV vous demande de mettre à l'étude l'inclusion des options dans le contrôle continu au même titre que les enseignements obligatoires.

A ce propos, l'APLV regrette que votre annonce en 2018 de développer l'enseignement de l'arabe, du chinois et du russe n'ait toujours pas été suivie d'effet.

Les positions de l'APLV sont dictées par le souci – qui est de bon sens – d'aider les jeunes générations à s'ouvrir à la pratique des langues et à la rencontre avec la diversité riche et formatrice des autres cultures. Il faut pour cela que le ministère de l'Education Nationale se donne les moyens d'assurer aux lycéens un enseignement de qualité en prise directe avec le monde d'aujourd'hui. C'est ce qui a présidé, on peut le supposer, à la création de la spécialité Anglais, monde contemporain. Mais notre conviction est qu'il faut aller plus loin et proposer un tronc commun solide et efficient et des spécialités motivantes et modernes.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma considération respectueuse.

Nous serions bien sûr très heureux d'évoquer ces questions avec vous aussitôt que possible.

Madame Françoise DU
Pour l'Association APLV



Présidente de l'APLV

Tel. 06 30 93 61 42